



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

programmes

Question écrite n° 74457

## Texte de la question

Mme Catherine Quéré attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les conséquences de la réforme des lycées et plus particulièrement sur l'enseignement des sciences économiques et sociales. Dans le projet actuel, les SES deviennent un enseignement optionnel puisque la dotation horaire consacrée à son enseignement est en recul de 50 %. Jusqu'à présent deux heures trente étaient dévolues aux SES ; aujourd'hui il est question de les restreindre à une heure trente. En termes d'orientation, on peut regretter que les lycéens n'aient pas la possibilité de pouvoir procéder à un choix éclairé entre les différentes filières. En effet, si la matière principale de la série économique et sociale n'a été abordée que par une minorité d'élèves, il paraît difficile de donner les moyens aux lycéens de choisir cette série en connaissance de cause. En termes de formation citoyenne, il est tout à fait dommageable de ne pas donner les clés de compréhension aux lycéens concernant les principaux enjeux économiques et sociaux contemporains et de ne pas leur permettre d'aborder des sujets aussi divers que la mondialisation, l'entreprise, le marché. On peut craindre également, au vu des programmes, que cet enseignement ne soit en partie tronqué au profit des sciences économiques et donc au détriment des sciences sociales. L'impasse sur des mots aussi importants que chômage, pouvoir d'achat ou salaire est plus que regrettable. Cette relégation des SES va à l'encontre de l'intérêt des lycéens mais aussi de la formation des futurs citoyens. Elle lui demande, par conséquent, que l'enseignement des SES soit annuel et obligatoire.

## Texte de la réponse

La réforme du lycée a rendu obligatoire une formation en économie en classe de seconde (selon les dispositions de l'arrêté du 27 janvier 2010 paru au Journal officiel de la République du 28 janvier 2010), tout en permettant à chaque élève de choisir entre deux enseignements « Sciences économiques et sociales » (SES) et « Principes fondamentaux de l'économie et de la gestion » (PFEG). Ces enseignements visent à donner à chaque élève une première approche des mécanismes fondamentaux de l'économie à raison d'au moins une heure et demie par semaine. Les élèves particulièrement motivés ou déjà fixés dans leur projet d'orientation pourront, de surcroît, suivre à la fois les deux enseignements, soit trois heures de formation à l'économie par semaine. Le préambule du programme d'enseignement des SES précise bien qu'il s'agit à la fois « de donner à tous les élèves, qu'ils poursuivent ou non leurs études dans les séries ES ou STG, les éléments de base d'une culture économique et sociologique indispensable à la formation de tout citoyen qui veut comprendre le fonctionnement de l'économie et de la société dans laquelle il vit » et « de faire acquérir aux élèves quelques notions et raisonnements essentiels en économie et en sociologie dans la perspective d'une poursuite d'études au lycée et au-delà dans l'enseignement supérieur : principalement des études en économie et gestion, droit, sciences humaines et sociales, ». Les projets de programme ont été élaborés par des groupes d'experts composés d'universitaires, d'inspecteurs et de professeurs de lycée. Ils ont été mis en consultation de janvier à mars 2010 et ont été réajustés pour tenir compte des observations et des propositions des enseignants. Pour ce qui concerne les SES, les contenus ont été allégés et il a été introduit davantage de choix dans les questions à traiter par les enseignants. La place de la sociologie a été développée ; des questions d'actualité ont été introduites (par

exemple l'emploi et la relation entre emploi et chômage). Des notions jugées trop abstraites ont été supprimées (thème des « organisations », « coût marginal ») et remplacées par d'autres comme « pouvoir d'achat », « valeur ajoutée », « progrès technique ». Les programmes ont été présentés au Conseil supérieur de l'éducation le 31 mars 2010 et ont été publiés dans leur version définitive dans le Bulletin officiel de l'éducation nationale du 29 avril 2010.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Catherine Quéré](#)

**Circonscription :** Charente-Maritime (3<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 74457

**Rubrique :** Enseignement secondaire

**Ministère interrogé :** Éducation nationale

**Ministère attributaire :** Éducation nationale

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 23 mars 2010, page 3241

**Réponse publiée le :** 22 juin 2010, page 7008